



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour le développement de la politique
de formation continue à des fins professionnelles

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 25 février 2020

Rapport d'activité législature 2018-2023
1^{ère} année
(1^{er} décembre 2018 – 30 novembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 83 à 86 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01), du 17 mars 2008;
- L'article 5 du règlement d'application de la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08.01) du 13 décembre 2000.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- 1) promouvoir le développement d'une politique de formation continue à des fins professionnelles
- 2) proposer toutes mesures qui favorisent notamment :
 - l'existence d'une offre de prestations qui réponde à des critères de qualité;
 - l'accès du public à la formation continue, en particulier celui des personnes faiblement qualifiées;
 - la reconnaissance et la validation des acquis;
 - l'organisation modulaire des formations;
 - la transparence de l'offre pour une formation relative au dispositif mis en place.
- 3) de prendre en compte les besoins du marché du travail.

III. Activités de la commission

Pendant la période susmentionnée, le groupe a tenu deux séances : le 7 mai et le 10 septembre 2019.

Lors de ses séances plénières les membres ont examiné les principaux sujets suivants :

- Les nouvelles Priorités du CIF 2019, en particulier le suivi des actions et mesures visant à répondre à la demande de qualification des adultes (Priorité 6);
- Rappel du fonctionnement du groupe GDPFC, composition, exhortation des membres (nouvelle législature et changement de présidence);
- Situation budgétaire du dispositif Qualifications+ et renforcement des moyens alloués à la qualification des adultes dans le canton;
- Composition du Conseil de l'instance de certification/qualité, rattaché au groupe, et compte-rendu de la séance du 14 mai 2019;
- Entrée en vigueur, au 1^{er} février 2019, des nouvelles dispositions légales relatives au chèque annuel de formation (CAF) et premiers retours des institutions de formation;
- Campagne d'information en faveur des employeurs et des candidats à l'emploi sur l'allocation de formation de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), avec l'objectif d'encourager la qualification professionnelle;
- Acquisition et maintien des compétences de base chez les adultes faiblement qualifiés, financements et principaux défis pour l'exercice 2021-2024;
- Conséquences de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et enjeux en termes de formation;
- Objectifs 2019-2023 de l'OFPC, présentant les indicateurs permettant de mesurer le degré de progression d'atteinte des objectifs visant à renforcer la formation professionnelle dans le canton.

Le sous-groupe "Conseil de l'instance de certification/qualité" (Conseil de ProFormations), s'est réuni le 14 mai 2019.

Ses attributions sont les suivantes :

- 1) contrôler le fonctionnement de l'instance de certification/qualité;
- 2) veiller en particulier au respect des critères d'impartialité et de fiabilité utilisés dans le cadre de la procédure de certification/qualité;
- 3) statuer sur les recours formés contre les décisions prises par l'instance de certification/qualité.

Lors de cette séance, les membres ont analysé les points suivants :

- Bilan de l'activité 2018 de l'instance ProFormations;
- Suivi des actions prioritaires 2018;
- Comptes 2018;
- Objectifs 2019;
- Budget 2019-2022.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 1'136.00

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

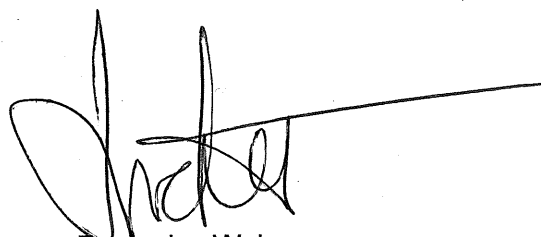
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Françoise Weber
Présidente du groupe